

Avis public
Assemblée publique de consultation

Règlement 792-16 – Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)

Aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant les projets de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI), avis public est par la présente donné par la soussignée :

- Que le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le 16 janvier 2017, par résolution, le premier (1^{er}) projet du Règlement 792-16, intitulé : « *Règlement concernant les projets de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)* » ;

OBJET : CREATION DU REGLEMENT 792-16

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 27 février 2017 à 19 heures, au bâtiment de service du parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare, à Sainte-Brigitte-de-Laval en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

Lors de cette assemblée publique, la personne responsable de l’assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s’exprimer.

Le « Projet » de Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)* s’applique à tout le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et ne contient pas de dispositions susceptibles d’approbation référendaire.

Ce projet peut être consulté à la mairie de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, située au 414, avenue Sainte-Brigitte, durant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 15^e jour de février 2017.

La greffière,

Maude Simard, avocate